



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 21027

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle majeur que doit jouer la langue française dans la perspective de la mise en place de la future diplomatie européenne déterminée au terme des travaux de la convention présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing. En effet, face à un monde où la pensée unique américanisante essaie de réduire à néant tout ce qui peut être différent sur la scène internationale, il serait inacceptable de voir que la langue officielle de la future diplomatie commune soit l'anglais. Une autre langue de l'Union et largement usitée dans le monde doit faire face à l'anglais. En Europe, seules les langues française et espagnole sont véhiculaires au plan mondial. Toutefois, il serait normal que le français soit déclaré langue officielle de la future diplomatie commune, sachant que notre pays a toujours prôné l'exception culturelle et s'est fermement battu à ce sujet pour l'Union ainsi que pour les pays du monde qui n'ont que peu de poids sur la scène internationale. Elle lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement entend plaider rapidement dans ce sens auprès de ses partenaires européens et, dans l'affirmative, de lui indiquer selon quelles modalités il entend le faire.

Texte de la réponse

La question de la langue de la diplomatie européenne s'inscrit dans le contexte plus large de l'évolution du régime linguistique de l'Union européenne après l'élargissement à 25 puis 27 membres. La France est soucieuse de défendre la place du français et un système d'interprétation et de traduction stable, pérenne et efficace. Une position tendant à l'adoption du français comme seule langue diplomatique au sein de l'Union européenne n'aurait néanmoins pas de chance d'aboutir et serait par ailleurs de nature à heurter nos partenaires soucieux de plurilinguisme, avec lesquels la France négocie l'adaptation du régime linguistique dans les travaux du Conseil. La France souhaite au cours de ces négociations préserver la place du français. Il s'agit en particulier de pérenniser le régime linguistique informel s'appliquant à la politique européenne de sécurité commune (PESC). Ce régime assure au français une place spécifique qu'il convient de conforter dans la perspective de l'élargissement. A cet effet, le Gouvernement a décidé, avec ses partenaires francophones au sein de l'Union, de renforcer l'effort de formation au français dans les futurs États membres de l'UE à travers le « plan pluriannuel d'action pour le français en préparation de l'élargissement de l'Union européenne ». En juillet, une réunion avec les missions des pays adhérents a été organisée par notre représentation permanente à Bruxelles afin de présenter aux conseillers et aux ambassadeurs des formations ciblées au moment où les effectifs de ces missions vont augmenter dans la perspective de l'adhésion.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21027

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5045

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6918